



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 6 juillet 2016
A 18h30

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, FABRIER, CAUMON, Mmes OLLIER, Adjoint, MM HARMAND, GUIBAL, SABATIER, ASDIH, GARCIA, BERTRAND, Mmes NORMAND, VIALLA, LEJEUNE, VIALA, LETERTRE, EL GHOUCHE, LECONTE, Conseillers Municipaux.

Représentés : M.VIVANCOS a donné procuration à M. FRATISSIER.
Mme MAZAURIC a donné procuration à Mme NORMAND.
Mme VIGNAL a donné procuration à Mme LECONTE.
M.RIGAUD a donné procuration à M.CAUMON.
M.MESSIEZ-PETIT a donné procuration à Mme LETERTRE.
Mme SANTNER a donné procuration à M.HARMAND.
Mme AIGOUY a donné procuration à M.FRANCOIS.
M.SPAHN a donné procuration à Mme BERTRAND.

Absents : Mme FINO.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2016 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'instance délibérante de rajouter une question supplémentaire :

-La subvention pour la manifestation « Ganges 1900 »

Objet 1 : Subventions de fonctionnement aux associations 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions de fonctionnement à allouer aux associations qui ont sollicité le soutien financier de la mairie de Ganges pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations ci-jointes pour l'année 2016.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**AIDES AU FONCTIONNEMENT**

Associations	2016
ADIF 34	100
AGDE	150
Amicale des Soyeux	530
Amicale des Anciens Combattants de Ganges et sa Région	150
Ass Ganges 1900	2000
Association Gangeoise Maintien	300
Ass Ganges court	200
Association KAOLIN	100
Association Les Magnans	200
ATTAC Cévennes Sud	150
BAD Ganges	200
Club cartophile Gangeois	200
Club Cévenol de Gymnastique	1000
Club Vers à soie	500
Collège Louise Michel pour formation 1ers secours	300
Comité de jumelage	850
Corps en accord	450
Cyclo Club	100
Ensemble Vocal Mosaïque (Les Bonbecs)	300
Fino Cannello Gangeolo	300
Foot vétérans Gangeois	100
Formes et couleurs	300
La Boule Joyeuse de Ganges	650
La Lyre Saint Bauzilloise	200
La pétanque Gangeoise	500
Les joyeux chasseurs	300
Les Randonneurs Gangeois	200
Mano à mano	200
Mémoire du Patrimoine Minier	100
Office Municipal Des Sports	2500
Rallye Bombyx	150
Rugby Club	2000
STOCK CAR Club Gangeois	150
Traces d'Histoire	200
Union Sportive Basses Cévennes	4000
TOTAL	19530

en Euros

Objet 2 : Subvention exceptionnelle association « Transhumance et traditions en pays Gangeois »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association Transhumance et traditions en pays Gangeois a organisé avec le soutien de la commune, une fête agricole le 12 juin. Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention complémentaire de 1 000 € pour soutenir l'association pour cette première édition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention complémentaire de 1000€ pour soutenir cette association pour leur première édition.

Objet 3 : Enquête publique-Voie verte Sumène Ganges

Le Conseil Départemental du Gard a décidé d'aménager une voie verte entre Sumène et Ganges. Ce projet entre dans le champ d'application des décrets « loi sur l'eau » codifié au code de l'environnement. Il est soumis à autorisation préalable accordée après enquête publique qui se déroulera du 28 juin au 28 juillet 2016 inclus.

Dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête.

Les conseils municipaux des communes concernées sont appelées à donner leur avis sur le projet.

Le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est constitué de :

- Etude d'impact valant document d'incidences sur l'eau et natura 2000.
- Note complémentaire.
- Avis de l'autorité environnementale.

Ce dossier doit permettre d'évaluer notamment les incidences potentielles du projet sur le milieu naturel notamment le recollement des eaux pluviales qui sont rejetées ensuite dans le Rieutord. Il présente en outre les mesures pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences du projet sur l'environnement.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 214-1 à L214-6,

Vu l'arrêté inter-Préfectoral n°30-2016-05-26-003 du 27 mai 2016 prescrivant l'enquête publique au titre des articles L213-4 et suivants du code de l'environnement,

Vu l'enquête publique qui se déroulera du 28 juin au 28 juillet 2016 inclus.

Monsieur le Maire propose :

-d'émettre un avis favorable sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le projet d'aménagement de la voie verte entre Sumène et Ganges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale émet à l'unanimité un avis favorable sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le projet d'aménagement de la voie verte entre Sumène et Ganges.

Objet 4 : Subvention centre socio-culturel l'Agantic – animateur local jeune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis 2013, date de l'ouverture du local ado, la commune soutient le centre socio-culturel qui a en charge l'animation de ce lieu en participant financièrement au poste d'un animateur. Ce soutien est prévu dans la convention tripartite signée entre le centre socio-culturel, la communauté de communes et la mairie de Ganges, un montant annuel de subvention de 18 000 € est prévu . Monsieur le Maire propose de verser un premier acompte d'un montant de 9 000 € au centre socio-culturel Agantic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité un acompte de 9 000€ sur la subvention d'un montant total de 18 000€ concernant l'animateur du local jeune de l'Agantic pour l'année 2016.

Objet 5 : Subvention Manifestation GANGES 1900

Comme pour l'année 2015, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 6 000 € pour soutenir la manifestation GANGES 1900 portée par l'association GANGES 1900.

Cette animation est un temps fort pour la commune, compte tenu des baisses de financement des partenaires, le soutien de la commune est essentiel pour la pérennisation de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 6 000€ pour soutenir la manifestation Ganges 1900.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.